

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Thorigné-Fouillard (35235)

Réponses de Pascale Jubault-Chaussé, au nom de la liste « Vivre ensemble une ville verte et solidaire »

— le 04/03/2020 à 21:56 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Un Schéma Directeur Vélo a été défini pour l'ensemble de Rennes Métropole. Il englobe un projet de Réseau Express Vélo et des liaisons secondaires.

Pour diffuser les effets du Réseau Express Vélo dans votre commune, la réalisation d'un plan vélo communal est importante.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

Nous réaliserons un plan vélo communal, en associant étroitement les usagers.

Nous augmenterons le budget communal dédié aux déplacements doux et nous agirons au sein de Rennes Métropole pour réaliser des investissements complémentaires, notamment en lien avec le développement du réseau express vélo et du schéma directeur vélo. Cependant, il n'est pas possible de nous engager fermement sur un budget annuel défini avant la réalisation de la programmation métropolitaine.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

Un élu en charge de la mobilité sera désigné.

Une instance de concertation sera mise en place et se réunira en tant que de besoin pour mettre en place les actions et en assurer le suivi.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelques soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draineuse, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.)

Nous créerons de nouvelles pistes cyclables : une à court terme en lien avec la mise en service de la ligne B du métro ; d'autres à moyen et long termes dans les nouveaux quartiers.

Nous améliorerons les pistes existantes (aménagements pour renforcer la sécurité, restaurer les continuités, entretien plus régulier).

Nous porterons ces engagements au sein de Rennes métropole.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : de la commune ou des communes voisines [gare, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

Nous réaliserons des aménagements afin d'assurer les continuités des itinéraires communaux

Nous mettrons en place une signalétique spécifique pour favoriser les déplacements doux sur la commune (en intégrant la notion de temps de parcours).

Les itinéraires cyclables entre les communes feront partie des discussions métropolitaines.

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

Cf. action n°4.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

En lien avec Rennes Métropole, nous réaliserons des connexions avec le réseau de Cesson-Sévigné afin de rejoindre la station de métro Viasilva.

Nous solliciterons Rennes Métropole pour la réalisation d'une connexion avec le réseau d'Acigné.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

Néanmoins nous réaliserons une voie de liaison permettant de réduire le trafic de transit à l'intérieur de la commune. Nous poursuivrons le maillage de zones de circulation apaisées.

Action n°8 : je ne m'engage pas

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Aujourd'hui, les bus pour les transports en commun et, dans une moindre mesure, les véhicules agricoles circulent sur les voies communales. La réglementation ne permet pas de faire la distinction avec les camions.

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Nous poursuivrons la mise en place de zones de circulation apaisées afin de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. À terme, l'objectif est de passer progressivement l'ensemble des rues résidentielles en zone 30.

Action n°10 : je ne m'engage pas

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

La qualité de l'air est évidemment un enjeu majeur. Cette action est pertinente mais adaptée aux grandes villes les plus touchées par des problématiques de pollution atmosphérique, notamment en ce qui concerne le dioxyde d'azote (NO2) et les particules PM10.

Action n°11 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

De nouvelles voies seront néanmoins nécessaires pour améliorer la desserte des nouveaux quartiers, améliorer la sécurité, éviter le trafic de transit dans le centre-ville et les quartiers, améliorer la qualité de l'air.

Action n°12 : je ne m'engage pas

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

La commune n'est pas concernée.

Action n°13 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nous améliorons continuellement la sécurité sur la commune en traitant les points noirs et réalisant des actions de prévention sur la vitesse.

Néanmoins nous avons déjà engagé des réflexions dans ce sens.

Action n°14 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Les aménagements réalisés permettent de limiter la circulation : sens unique devant les écoles et venelles, allées, impasses... dans de nombreux quartiers résidentiels. Nous poursuivrons nos actions dans ce sens.

Action n°15 : je ne m'engage pas

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

La commune n'est pas concernée par les feux tricolores.

Action n°16 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actuellement les entrées des écoles publiques (Prés Verts et Grands Prés Verts) ne communiquent pas directement avec la voirie, un espace piétonnier est présent. Les écoles maternelles et élémentaires publiques sont aussi reliées par une liaison douce.

Pour l'école privée (Sainte Anne), la voirie est à proximité. Néanmoins la rue est à sens unique et un cheminement piéton ainsi qu'une piste cyclable longent cette école.

Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement en zone résidentielle, notamment lorsque chaque pavillon dispose d'un espace de stationnement privatif.

En lien avec la réglementation.

Dans les nouveaux quartiers, 2 places de stationnement sont prévus par logement libres, c'est une place pour les logements collectifs sociaux.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux principales stations de bus (BreizhGo et/ou Star) avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous souhaitons augmenter les stationnements vélo sécurisé à proximité des arrêts de bus quand c'est techniquement réalisable.

Action n°19 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

Nous privilégierons les stationnements vélo et abris vélo plutôt que les arceaux.

Nous préférons ne pas fixer d'objectif de nombre de stationnement par habitant.

Action n°20 : je ne m'engage pas

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Nous ne sommes pas concernés par les parcs concédés.

Nous privilégions le stationnement et abris vélos plutôt que le stationnement de type vélobox qui nous semble moins adapté sur notre commune.

Action n°21 : je ne m'engage pas

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Les stationnements vélo sont déjà présents aux abords des écoles et des principaux équipements publics.

Action n°22 : je ne m'engage pas

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°23 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Dans le cadre du PLUI (compétence métropolitaine)

Action n°24 : je ne m'engage pas

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

La commune n'est pas concernée.

Action n°25 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Un dispositif est déjà proposé par Rennes Métropole avec la location longue durée et possibilité d'achat par la suite.

Action n°26 : je ne m'engage pas

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous ne sommes pas concernés.

Il n'y a pas d'association de services vélo sur la commune mais il est évident que nous étudierons la possibilité de mise à disposition de locaux si le cas se présente.

Promouvoir une culture vélo

Action n°27 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

Nous souhaitons développer une culture vélo sur la commune en intégrant la sensibilisation des plus jeunes. Nous sommes potentiellement intéressés par le programme Alvéole.

Action n°28 : je ne m'engage pas

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Il y a déjà des vélos, tricycles, trottinettes à l'école maternelle.

Les enfants de la commune sont bien équipés, une bourse aux vélos est organisée par une association communale.

Action n°29 : je ne m'engage pas

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

La commune dispose néanmoins d'espaces qui pourraient être aménagés.

Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Les déplacements alternatifs à la voiture individuelle sont depuis longtemps pratiqués. Il est évident que les déplacements à vélo seront encouragés. Plusieurs candidats sont adeptes du vélo, d'autres préfèrent la marche à pied. De plus, en début de mandat, un plan de la commune localisant les différentes adresses des élu.e.s est donné afin de favoriser le covoiturage pour assister à toutes les réunions municipales ou métropolitaines.

Action n°31 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

La commune dispose de vélos mis à disposition des services municipaux et de l'association d'insertion qui distribue chaque mois le journal municipal.

Action n°32 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Nous souhaitons soutenir et accompagner ce type de démarches sur la commune et avons envisagé l'acquisition de S'coolbus si les habitants se mobilisent.

Action n°33 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". si elle n'existe pas déjà...

Dans la continuité d'un évènement grand public que nous organisons pendant la semaine de la mobilité, nous proposerons également un nouveau temps fort autour du vélo (= fête du vélo).

Action n°34 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

Un plan de communication sera réalisé dans le cadre du plan vélo envisagé.

Action n°35 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise

La commune n'est pas compétente mais des démarches de plan de déplacement d'entreprise (PDE) sont en cours, notamment au Village des collectivités, situé sur notre commune.

Commentaires généraux

Les modes de déplacements alternatifs à la voiture solo sont au cœur de nos priorités, nous souhaitons renforcer la place du vélo sur la commune et développer une "culture vélo". Les commentaires ajoutés précédemment détaillent notre position sur le sujet vélo.